



No de résolution
ou annotation :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 15 novembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Vincent Lavallée, conseiller
Guy Lambert, conseiller et maire suppléant
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Est absent :

Michel Péloquin, maire

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la séance ouverte. Deux (2) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-11-21

Il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 4 octobre 2021
- 4- Correspondance pour décision
 - a) CMQ-57981-003/SABL/Consultation/concernant la révision de la reconnaissance de l'exemption de taxes
 - b) Publicité cahier du journal *Les 2 Rives* soulignant le 40^e anniversaire de la MRC de Pierre-De Saurel
 - c) M. Gérald Tremblay, demande d'autorisation Festival country
 - d) Contestation d'une facture/ Chantal Laramée et Éric Nadeau
 - e) Club VTT Vagabond, parade annuelle
 - f) Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel/demande de collaboration entre les municipalités pour les événements locaux
 - g) Fédération québécoise des municipalité du Québec FQM/ avis d'adhésion 2022
 - h) Demande de désignations - Comités régionaux de la MRC
 - i) M. Yves Fortin, Création d'un Comité de lutte et d'adaptation aux changements climatiques
 - j) Demande d'appui demande d'aliénation du lot n° 6 402 084 du cadastre du Québec présentée à la CPTAQ, dossier n° 430806 en faveur de Fruits des îles inc.
 - k) Demande d'exclusion à la zone agricole pour le lot n° 4 484 558
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Comités municipaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2021
 - ii) Demande de PIIA, 3458 chemin du Chenal-du-Moine
 - iii) Demande de PIIA, 22 rue Saint-Michel
 - iv) Demande PIIA, lotissement du lot 5 365 514
 - v) Demande de changement de zonage
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Remerciements aux membres du Conseil sortant
- 9- Dépôt du rapport du Président d'élection
- 10- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 11- Remboursement fonds de roulement
- 12- O.M.H. Pierre-De Saurel
 - a) Dépôt des états financiers 2020
 - b) Prévisions budgétaires 2021 révisées
- 13- Centre de services municipaux
 - a) Décompte n° 11
 - b) Inauguration centre de services municipaux
- 14- Transport interrégional
- 15- Services animaliers 2022
- 16- Procédure de vérification périodique, schéma de couverture de risques
- 17- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Avelin-Péloquin et du Curé-Vanasse
 - a) Programmation de travaux n° 4 TECQ 2019-2023
 - b) Offre de services professionnels – plans et devis – réfection des rues Avelin Péloquin et Curé-Vanasse
 - d) Étude géotechnique
- 18- Acquisition de compteurs d'eau 2021
- 19- Priorités d'action 2022 pour la Sûreté du Québec
- 20- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) GEST, Groupe d'Entraide de Sorel-Tracy
 - b) Azimut diffusion: 31^e édition de L'Aventure T
- 21- Autres affaires
 - a) Compte rendu de la consultation MADA
- 22- Questions du public
- 23- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-11-21

-séance ordinaire du 4 octobre 2021

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-11-21

-CMQ-57981-003/SABL/Consultation/concernant la révision de la reconnaissance de l'exemption de taxes

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aménagement de la Baie Lavallière inc. (SABL) a obtenu le 27 juin 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 3742, chemin du Chenal-du-Moine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision périodique, la SABL a fait parvenir certains documents dont nous avons reçu copie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a 90 jours à compter 27 octobre pour transmettre son opinion à la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut demander la tenue d'une audience si elle l'estime nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas s'opposer à la demande de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 3742, chemin du Chenal-du-Moine par la Société d'aménagement de la baie Lavallière et de ne pas demander d'audience à la CMQ.

ADOPTÉE

04-11-21

-Publicité cahier du journal *Les 2 Rives* soulignant le 40^e anniversaire de la MRC de Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel soulignera dans l'édition du 7 décembre 2021 du journal *Les 2 Rives* son 40^e anniversaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE une publicité de 1/4 de page au coût de 322 \$ plus taxes à dans le journal *Les 2 Rives*, édition du 7 décembre 2021.

ADOPTÉE

05-11-21

-M. Gérald Tremblay, demande d'autorisation Festival country

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la tenue du Festival country 2022 formulée par monsieur Gérald Tremblay, président de l'organisme *Festival country de Ste-Anne-de-Sorel*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1.1 du règlement n° RM-2017 stipule que *nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche, une manifestation, une course ou toute activité regroupant plus de dix (10) participants dans un lieu public sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité*;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès des autorités de la Sûreté du Québec, aucun dossier opérationnel n'a été ouvert lors des derniers événements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipement pour la tenue du Festival country de Ste-Anne-de-Sorel, édition 2022;

CONSIDÉRANT QUE la présence du nouveau *Centre de services municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la tenue du Festival country pour 2022 sur le terrain situé à l'entrée du 1707 chemin du Chenal-du-Moine et que les emplacements



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

autorisés seront déterminés seulement en mars 2022 selon les disponibilités.

ÉGALEMENT RÉSOLU D'AUTORISER le maire et le directeur général à présenter une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipement pour la tenue du Festival country de Ste-Anne-de-Sorel, édition 2022.

ADOPTÉE

06-11-21

-Contestation d'une facture/ Chantal Laramée et Éric Nadeau

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance des propriétaires du 201, chemin de l'Île d'Embarras contestant une facturation suivant une intervention d'urgence du service des travaux publics le 24 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'installation d'un réseau d'égout et du prolongement de l'aqueduc sur l'île d'Embarras en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux municipaux ont été effectués de façon conforme aux normes d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des résidences devaient se raccorder aux réseaux avant la fin de décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'AVANT les raccordements, les propriétaires devaient prendre rendez-vous avec les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordements devaient se faire sous la supervision des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les travaux au 201, chemin de l'Île d'Embarras n'ont pas été planifiés avec les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordements du 201, chemin de l'Île d'Embarras ont été effectués par surcroit le 24 juin 2021, un jour férié;

CONSIDÉRANT QUE le bris a été causé par la mini-excavatrice relevant des propriétaires 201, chemin de l'Île d'Embarras;

CONSIDÉRANT le règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'INFORMER les propriétaires du 201, chemin de l'Île d'Embarras que la facture n° 223 est justifiée, et qu'elle doit être acquittée avant l'échéance du 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

07-11-21

-Club VTT Vagabond, parade annuelle

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour circuler dans les rues de la municipalité lors de la parade annuelle des VTT, dimanche le 28 novembre 2021 à compter de 10 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

08-11-21

D'AUTORISER le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu à tenir leur parade annuelle et de transmettre notre accord au responsable du poste de la SQ de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

-Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel/demande de collaboration entre les municipalités pour les événements locaux

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une résolution de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demandant une collaboration entre les municipalités pour les événements locaux;

CONSIDÉRANT QU'il est suggéré que les dates des événements soient discutées préalablement au sein du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel afin d'éviter le plus possible que les événements se tiennent au même moment, surtout lorsqu'ils offrent des activités similaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'INFORMER la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est d'accord avec le principe d'éviter dans la mesure du possible que les événements se tiennent au même moment mais émet une réserve à ce que les dates des événements soient discutées préalablement au sein du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel.

QUE la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

09-11-21

-Fédération québécoise des municipalités du Québec FQM/ avis d'adhésion 2022

CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion à la FQM pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est actuellement membre de l'*Union des municipalités du Québec* qui a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes au même titre que la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NE PAS donner suite.

ADOPTÉE

10-11-21

-Demande de désignations - Comités régionaux de la MRC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du Conseil pouvant siéger sur le *Comité régional de développement social* (CRDS) – nouvelle appellation du comité régional de la famille et des aînés (CRFA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame la conseillère Myriam Cournoyer et monsieur le conseiller Vincent Lavallée comme substitut représentant la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sur le *Comité régional de développement social* (CRDS) – nouvelle appellation du comité régional de la famille et des aînés (CRFA);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

11-11-21

ADOPTÉE

-M. Yves Fortin, Création d'un Comité de lutte et d'adaptation aux changements climatiques

CONSIDÉRANT QU un groupe de personnes citoyennes engagées depuis de nombreuses années, à divers titres, dans le processus de revitalisation de la grande région de Sorel-Tracy propose la création d'un *Comité de lutte et d'adaptation aux changements climatiques* pour le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce comité serait composé d'un représentant de chaque municipalité et de la MRC ainsi que de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif proposé serait d'alimenter la réflexion et de proposer des actions concrètes aux élus et de sensibiliser la population;

CONSIDÉRANT QUE le champ d'intervention serait dans un premier temps : l'étalement urbain, la protection des milieux naturels et agricoles ainsi que l'accès à l'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER monsieur Mario Cardin, représentant la municipalité au sein du nouveau *Comité de lutte et d'adaptation aux changements climatiques* pour le territoire de la MRC.

ADOPTÉE

12-11-21

-Demande d'appui demande d'aliénation du lot 6 402 084 du cadastre du Québec présentée à la CPTAQ, dossier n° 430806 en faveur de Fruits des Îles inc.

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire de son conseil municipal tenue le 1^{er} mars 2021, la Municipalité a adopté la résolution numéro 23-03-21 concernant une demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 6 402 084 du cadastre du Québec présentée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

CONSIDÉRANT que la municipalité, par cette résolution, a appuyé la demande d'autorisation afin que la *Commission de protection du territoire agricole* autorise l'aliénation et la culture du lot 6 402 084 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que lors du dépôt de cette demande, l'aliénation projetée était en faveur de la Ferme Sprédor, laquelle était déjà propriétaire d'un lot contigu, soit le lot numéro 6 365 287 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que le 23 avril 2021, la *Commission de protection du territoire agricole* a rendu un compte-rendu de la demande et orientation préliminaire par lequel elle avisait Ferme Sprédor qu'elle allait refuser la demande d'aliénation.

CONSIDÉRANT que Ferme Sprédor a cédé à l'entreprise Fruits des Îles inc. l'offre d'achat intervenue avec les propriétaires du lot concerné soit, Messieurs Renald et Bertrand Latraverse, de même que Nathalie Latraverse.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT que l'entreprise Fruits des Îles inc. devient donc demanderesse dans le dossier numéro 430806 à la *Commission de protection du territoire agricole*.

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc. est également propriétaire des lots contigus 6 444 065 et 6 365 287 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que suite à l'aliénation projetée en faveur de Fruits des Îles inc., une nouvelle entité foncière sera créée d'une superficie totale de 68,87 hectares.

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc a un projet d'envergure d'implanter sur les lots mentionnés ci-dessus une importante production de canneberges.

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc a déjà déposé des demandes à la MRC de Pierre De-Saurel afin d'obtenir les autorisations requises pour l'implantation d'une cannebergière sur les lots visés.

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc déposera sous peu les demandes d'autorisation ministérielle en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet agricole d'envergure pour la municipalité.

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite favoriser le développement de nouvelles entreprises agricoles sur son territoire.

CONSIDÉRANT que la préoccupation de la *Commission de protection du territoire agricole* quant à la constitution de propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture devrait être satisfaite puisqu'il y a maintenant création d'une entité foncière d'une superficie suffisante et que l'impact sur la superficie résiduelle conservée par les vendeurs est négligeable.

CONSIDÉRANT les retombés économiques d'un tel projet pour la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel réitère à la *Commission de protection du territoire agricole* qu'elle appuie la demande présentée à l'origine par Ferme Sprédor et reprise par Fruits des Îles inc. afin de permettre l'aliénation en faveur de Fruits des Îles inc. du lot 6 402 084 du cadastre du Québec.

QUE la Municipalité mandate le maire et/ou le directeur général afin de faire les représentations requises, si nécessaire, auprès de la *Commission de protection du territoire agricole* lors de la rencontre publique prévue dans ce dossier.

ADOPTÉE

13-11-21

-Demande d'exclusion à la zone agricole pour le lot n° 4 484 558
CONSIDÉRANT QUE la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) a transmis à la municipalité le compte-rendu de la demande n° 431007 ainsi que l'orientation préliminaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut dans les trente jours demander une rencontre avec la Commission;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, la municipalité pourra apporter des précisions aux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER à la Commission une rencontre publique concernant le dossier n° 431007 afin de déposer des observations et des précisions relativement au dossier.

ÉGALEMENT RÉSOLU de se faire accompagner par des représentants de firmes spécialisés au besoin ainsi que par une firme d'avocats spécialisés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

14-11-21

Il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

15-11-21

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2021

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 2 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

16-11-21

-Demande de PIIA, 3458 chemin du Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la rénovation de l'extérieur de la propriété sise au 3458, chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 2 novembre 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

17-11-21

-Demande de PIIA, 22 rue Saint-Michel

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la subdivision d'un lot afin d'agrandir le terrain du 22 rue Saint-Michel afin de régulariser l'implantation d'une remise;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par la firme *Géoterra, arpenteurs-géomètres* sous les minutes 1416 en date du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement prévu respecte le règlement de lotissement n° 437-2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 2 novembre 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

18-11-21

-Demande PIIA, lotissement du lot 5 365 514

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la subdivision du lot n° 5 365 514 du cadastre du Québec en cinq (5) lots distincts construisibles ayant frontage au chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par la firme *Géoterra, arpenteurs-géomètres* sous les minutes 1973 en date du 19 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement prévu respecte le règlement de lotissement n° 437-2009 ayant façade au chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 2 novembre 2021 d'accepter le projet tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

19-11-21

-Demande de changement de zonage

CONSIDÉRANT la demande de zonage pour les zones A-208 et A-218 afin d'ajouter l'usage P2, garderie et établissement préscolaire à la grille des usages et des normes de ces zones, afin d'implanter une garderie privée accueillant 50 à 65 élèves;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse a localisé deux terrains ayant un potentiel d'achat, dans deux zones différentes;

CONSIDÉRANT QUE le découpage du plan de zonage des zones concernées est très grand;

CONSIDÉRANT QUE les zones sélectionnées sont homogènes et se situent sur une route de grande vitesse.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge que les emplacements choisies ne sont pas sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 2 novembre 2021 de ne pas modifier le règlement de zonage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER de modifier le règlement de zonage pour les zones A-208 et A-218 afin d'ajouter l'usage P2, garderie et établissement préscolaire à la grille des usages et des normes de ces zones, afin d'implanter une garderie privée accueillant 50 à 65 élèves.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

20-11-21

CONSIDÉRANT le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 33 218,30 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'octobre 2021 ainsi qu'un déboursé de 199 200,60 \$ pour la période comprise entre le 5 octobre 2021 et le 14 novembre 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 5 octobre 2021 au 14 novembre 2021 pour un montant de 281 835,97 \$.

ADOPTÉE

21-11-21

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU CONSEIL SORTANT

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REMERCIER l'ensemble des membres du Conseil sortant pour le travail accompli au cours des quatre dernières années pour la population Sainte-Annoise.

ADOPTÉE

22-11-21

DÉPÔT DU RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le directeur général dépose et fait lecture du rapport de l'élection générale de 2021 qui s'est tenue le 7 novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et

D'ACCEPTER le dépôt dudit rapport.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En conformité avec l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums* (LERM), tout membre du Conseil d'une municipalité doit annuellement, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

Le directeur général mentionne qu'il a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

23-11-21

REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la municipalité a acheté le terrain du *théâtre du Chenal-du-Moine* et payé en partie à même le fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a cinq (5) ans pour rembourser le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'un troisième versement doit être fait en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le remboursement du Fonds de roulement pour l'année 2021 pour un montant de 20 000 \$. Ce montant sera pris à même le budget 2021.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

24-11-21

O.M.H. PIERRE-DE SAUREL

-Dépôt des états financiers 2020

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2020 vérifiés de l'OMH de Pierre-De Saurel, *Résidence des Îles* à Sainte-Anne-de-Sorel en date 28 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER de payer 11 061\$ qui finalise les années 2019-2020.

ADOPTÉE

25-11-21

-Prévisions budgétaires 2021 révisées

CONSIDÉRANT QUE la *Société d'habitation du Québec* a approuvé des budgets révisés de l'OMH de Pierre-De Saurel, *Résidence des Îles* à Sainte-Anne-de-Sorel en date 5 octobre 2021 et du 11 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces budgets révisés doivent être acceptés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les budgets révisés de l'OMH de Pierre-De Saurel, *Résidence des Îles* à Sainte-Anne-de-Sorel tel que présenté en date du 5 octobre 2021 et du 11 novembre 2021 établissant la nouvelle quote-part à 5 929 \$.

ADOPTÉE

26-11-21

CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

-Décompte n° 11

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat de paiement CP-A11 concernant les travaux de construction du *Centre de services municipaux*;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement préparée par notre architecte, madame Caroline Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du certificat de paiement CP-A11 concernant les travaux de construction du *Centre de services municipaux*, au montant de 58 630,01 \$ plus taxes au *Groupe Drumco construction inc.*

ADOPTÉE

27-11-21

-Inauguration centre de services municipaux

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inauguration du nouveau centre de services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'inauguration du centre de service municipaux le 5 décembre 2021 à 14 h et d'offrir une porte ouverte à la population le 12 décembre de 13 h à 16 h.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'AUTORISER un budget de 2 000 \$ pour la tenue de ces événements.

ADOPTÉE

28-11-21

TRANSPORT INTERRÉGIONAL

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de transport régional par la MRC de Pierre-De Saurel via la résolution 2021-02-62;

CONSIDÉRANT qu'en juillet dernier, la MRC a délégué à la *Société de transport collectif de Pierre-De Saurel* (STC) l'ensemble de ses pouvoirs pour la mise en oeuvre de ce plan (résolution 2021-07-222);

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, et à partir de ce moment, les citoyens ont pu bénéficier de l'ensemble des services (ceux déjà en place et les nouveaux) du transport collectif régional et interrégional;

CONSIDÉRANT les frais reliés à certains de ces services ont pu être convenus par les membres du Conseil qu'après l'adoption du budget 2021 lors de l'adoption de l'entente de délégation;

CONSIDÉRANT que les frais associés au deuxième semestre de 2021 ont été facturés aux 12 municipalités concernées en fonction des critères établis dans l'entente de délégation; ·

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACQUITTER la facture des frais associés au deuxième semestre du service de transport interrégional au montant 45 582 \$ et de prendre cette somme à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

29-11-21

SERVICES ANIMALIERS 2022

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la municipalité et le Centre Animalier Pierre-De Saurel vient à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du mois d'octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Animalier poursuit le service de la vente des licences de chiens sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Animalier recommande fortement la vente de licences pour les chats sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de notre municipalité est majoritairement agricole et que la tarification proposée concernant les chats n'est pas adaptée à notre milieu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel renouvelle son entente pour l'année 2022 avec le Centre Animalier Pierre-De Saurel, selon un montant forfaitaire de 3.50 \$ per capita en se basant sur une population de 2766.

QUE le Centre Animalier Pierre-De Saurel effectue la vente de licences et l'enregistrement des chiens seulement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tout employé du Centre Animalier Pierre-De Saurel est autorisé à émettre des constats d'infraction en lien avec les réglementations municipales concernant les animaux.

ADOPTÉE

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

30-11-21

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2026 (résolution 2021-10-296);

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC, prévue à l'article 17 de la *Loi sur la sécurité incendie*, de déterminer une procédure de vérification périodique;

CONSIDÉRANT que cette procédure se veut un moyen de vérifier l'efficacité des actions mises en oeuvre par les différents services d'incendie ainsi que le degré d'atteinte des objectifs prévus audit schéma;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-10-297 du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel approuvant le contenu de ladite procédure et autorisant sa transmission au Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel adopte la procédure de vérification périodique dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2022-2026.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES AVELIN-PÉLOQUIN ET DU CURÉ-VANASSE

31-11-21

-Programmation de travaux n° 4 TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

32-11-21

-Offre de services professionnels – plans et devis – réfection des rues Avelin Péloquin et Curé-Vanasse

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire préparer des plans et devis pour la réfection des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse;

CONSIDÉRANT l'offre de service du 22 octobre 2021 de monsieur Luc Brouillette, ingénieur de *LB Infra conseils*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIER le mandat de préparer des plans et devis pour la réfection des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse à monsieur Luc Brouillette, ingénieur de *LB Infra conseils inc.*, selon son offre de services professionnels du 22 octobre 2021 au coût de 15 300 \$ plus taxes ainsi que les frais d'analyse au MELCC, s'il y a lieu.

ÉGALEMENT RÉSOLU D'AUTORISER monsieur Luc Brouillette, ingénieur, à soumettre une demande de certificat d'autorisation au *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et à présenter tout engagement en lien avec cette demande, si nécessaire. La municipalité s'engage, si nécessaire, à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

33-11-21

-Étude géotechnique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission pour services professionnels relativement à la réalisation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'une étude géotechnique en prévision des travaux d'infrastructures des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre ingénieur conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR les services du plus bas soumissionnaire conforme, la firme *Les laboratoires de la Montérégie inc.*, pour services professionnels relativement à la réalisation d'une étude géotechnique en prévision des travaux d'infrastructures des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse selon la proposition du 22 octobre 2021 au coût de 8 800 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU 2021

34-11-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris le remplacement des compteurs d'eau par des compteurs de marque Badger en 2016;

CONSIDÉRANT QUE *Les compteurs Lecomte* ont l'exclusivité de la vente des compteurs Badger au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'installation se fait par nos employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'achat de deux cent quatre vingt dix (290) compteurs d'eau à l'entreprise *Les compteurs Lecomte* selon la ventilation suivante: 13 compteurs 1 pouce à 347,64 \$, 7 compteurs 3/4 à 295,56 \$, 135 compteurs 5/8 x 1/2 à 244,43 \$ et 135 compteurs 5/8 x 3/4 à 244,43 \$ pour une somme totale de 72 584, 34 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

PRIORITÉS D'ACTION 2022 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

35-11-21

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec nos priorités d'intervention pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ÉTABLIR les priorités suivantes :

- le respect de la signalisation routière aux abords de l'école;
- le contrôle rigoureux du stationnement en bordure des rues et chemin;
- la circulation sur les plans d'eau en période estivale et hivernale.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

36-11-21

-GEST, Groupe d'Entraide de Sorel-Tracy

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite du Groupe d'entraide de Sorel-Tracy (GEST); après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une guignolée 2021 et de ne verser aucun don.

ADOPTÉE

37-11-21

-Azimut diffusion : 31^e édition de L'Aventure T

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme Azimut Diffusion;

CONSIDÉRANT le désengagement financier de la MRC de Pierre-De Saurel en 2013 pour le projet L'Aventure T;

CONSIDÉRANT le caractère récurrent de la demande ainsi que les efforts d'autofinancement et de partenariats financiers de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PARTICIPER au projet pour 2021-2022 pour un montant de 1 100 \$.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Pierre Pontbriand: -Dossier demande d'exclusion lot n° 4 484 558;
-Demande PIIA, lotissement du lot n° 5 365 514;
-Inauguration centre de services municipaux;
-Programmation de travaux n° 4 TECQ 2019-2023;
-Dossier du 1, rue Marianne.

M. Richard Péloquin: -Dossier demande d'exclusion lot n° 4 484 558.

LEVÉE DE LA SÉANCE

38-11-21

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et

DE LEVER la séance.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »